



Doc. 13742
21 avril 2015

La discrimination à l'encontre des personnes transgenres en Europe

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 6.2.2.

Note explicative

Ce paragraphe va plus loin que la jurisprudence de la CEDH et que le consensus existant en Europe. Il n'y a pas de consensus entre les Etats membres pour abolir les conditions d'accès à de telles procédures. La plupart des Etats membres imposent certaines conditions.

Déposé par:

GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
ARDELEAN Ben-Oni, Roumanie, PPE/DC
CSENGER-ZALÁN Zsolt, Hongrie, PPE/DC
DJUROVIĆ Aleksandra, Serbie, PPE/DC
HOFFMANN Rózsa, Hongrie, PPE/DC
NÉMETH Zsolt, Hongrie, PPE/DC
NIKOLOSKI Aleksandar, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", PPE/DC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC

1. 2015 - Deuxième partie de session

